

Sandrine Martin-Grand

1^{ère} Vice-Présidente
en charge de l'équité territoriale
Conseillère départementale
du canton de Pont-de-Claix

Monsieur Frédéric Gonzalez
Maire de Bouvesse-Quirieu
31 place de la Mairie
38390 BOUVESSE-QUIRIEU

Grenoble, le 07 OCT. 2025

Dossier suivi par : Patrice Perret
Service Aménagement Haut-Rhône dauphinois
THR – Tél 04 74 18 66 14

Dossier suivi par : Marie Champion
Service collectivités locales et partenariats
DDEV/CLP – Tél 04 76 00 30 21
Réf : 2025-DDEV-439

Cher

Monsieur le Maire,

Vous avez consulté le Département sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Bouvesse-Quirieu, arrêté par votre Conseil municipal le 24 juin 2025 au titre de l'article L153-16 du Code de l'urbanisme. Je vous adresse donc l'avis du Département issu de l'analyse du dossier.

Mobilités

La commune est traversée par les routes départementales RD1075, RD52 qui drainent des flux interdépartementaux ainsi que les RD52h, RD14a et RD140 qui mériteraient d'être citées dans le diagnostic du PLU.

La RD1075 classée R1+ « route d'intérêt régional » est traversée par une trame « forêts présumées anciennes » qui pourrait contraindre des aménagements de sécurisation et d'entretien de cette voie. Le PLU ne vient pas préciser si ce type de protection correspond à des espaces boisés classés ou des éléments paysagers. En l'absence de définition juridique précise, il serait opportun d'ajouter la possibilité de réaliser des travaux nécessaires aux infrastructures routières dans le règlement.

Aux abords de la RD52, le règlement graphique identifie une zone Uep dédiée à la réalisation d'équipements, sans toutefois préciser le projet. Il convient d'associer le Département en phase amont, afin d'étudier les potentiels impacts selon les conditions d'urbanisation de la zone.

Enfin, le règlement graphique identifie 3 zones Ur (zone urbanisée remarquable) qui autorise notamment les hôtels et centre de congrès et d'exposition. Un des secteurs se situe en proximité immédiate avec la RD1075. Les réflexions sur les accès et conditions de circulation devront se faire en lien avec les services du Département.

Concernant les mobilités douces, le Département souhaite être informé de l'avancement du projet de la connexion cyclable de la ViaRhôna vers la commune de Briord, le long de la RD52.

De manière générale, le Département demande à être associé à tous projets, aménagements et travaux aux abords des voies départementales. Il convient de rappeler la nécessité de :

- le mobiliser pour tous travaux impactant la voirie départementale en phase pré-opérationnelle ;
- conserver les capacités des routes départementales ;
- respecter le référentiel des aménagements de sécurité routière.

Action sociale

Les enjeux liés à la nécessaire diversification du parc de logements sont bien identifiés mais sans suivi de traduction réglementaire. Les logements locatifs sociaux ne sont imposés que dans 2 zones, dont la zone UC qui en détient 100 %. La commune doit poursuivre le développement de son parc locatif en adaptant la production au profil des demandeurs et au parcours résidentiel des ménages. Il aurait été intéressant de préciser les intentions de projet sur le foncier communal.

Très Haut Débit

Le PLU pourrait faire mention de l'amélioration des communications numériques dans le PADD comme cela est exigé par l'article L151-5 du Code de l'urbanisme.

Le Département émet un avis favorable sur votre projet de plan local d'urbanisme et vous invite à prendre en compte les observations formulées ci-avant.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la délibération approuvant le plan local d'urbanisme, ainsi que les documents en format dématérialisé (standard CNIG), à la direction du développement, qui assure le suivi de ce dossier et qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous



Sandrine Martin-Grand